

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES		CODE ARES	1355
		Date dépôt	01/10/2018
		Date validation	18/12/2018
<b>MASTER EN ARTS DE LA MARIONNETTE</b>			
FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	22. Arts plastiques, visuels et de l'espace 24. Théâtre et arts de la parole
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

### A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

*(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)*

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

Le Master en arts de marionnette a pour ambition spécifique de former des marionnettistes professionnels capables de maîtriser les techniques liées à leur pratique et de concevoir et réaliser des projets de création personnels.

Les compétences à acquérir relèvent à la fois de la conception et de la réalisation technique d'objets manipulables, réels ou virtuels, de la gestion d'une équipe de création et de la maîtrise du jeu marionnettique.

Le créateur en arts de la marionnette est amené à intervenir artistiquement sur différents publics et notamment sur le jeune public. La formation entend le préparer à la prise en considération de cet aspect de sa future profession.

Cette formation répond à une demande croissante, liée au développement important des pratiques marionnettiques que les institutions existantes en Europe ne parviennent pas à rencontrer complètement.

Le jeu marionnettique est un prolongement naturel du travail de l'acteur. La conception des objets manipulables relève d'un développement spécifique du travail de plasticien. La formation s'adresse en conséquence en priorité à des bacheliers en Théâtre et Arts de la Parole et en Arts plastiques, visuels et de l'espace.

## **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

1. Maîtriser les bases techniques nécessaires (corps, voix, mouvement, langage et espace) lui permettant de répondre aux exigences des multiples pratiques de l'acteur –marionnettiste ;
2. Développer un esprit critique et ouvert à la diversité ;
3. Pouvoir argumenter et développer de manière théorique sa propre pratique artistique ;
4. Contribuer de manière singulière à des projets artistiques liés aux multiples pratiques de l'acteur-marionnettiste ;
5. Transcender des propositions par des apports personnels ;
6. Travailler à la mise en œuvre d'une pratique artistique singulière dotée d'un langage personnel ;
7. Disposer du degré d'autonomie nécessaire à l'intégration de pratiques artistiques différenciées ;
8. Intégrer la compréhension des mécanismes de création et de production ;
9. Assumer les enjeux de la représentation et sa responsabilité envers les publics ;
10. Travailler à concevoir de nouvelles pratiques et à développer de nouveaux publics.